

**- APPIJF -**

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHIATRES INFANTO-JUVENILES FRANCOPHONES

Docteur A. DENIS

Président  
120, Chaussée de Lille  
7500 TOURNAI  
Tel : 069 /22.51.32  
Fax : 069 /22.51.34  
Courriel : [denis.coppe@bipweb.be](mailto:denis.coppe@bipweb.be)  
Mobile : 0499/281143

Docteur E. MATHY

Vice Président  
Rue de l'Enseignement 73  
6140 FONTAINE - L'EVEQUE  
Tél : 071/54.02.37  
Courriel : [eric.mathy@yahoo.fr](mailto:eric.mathy@yahoo.fr)  
Mobile : 0473/ 93.64.38

Tournai le 17 Novembre 2014

A Madame la Ministre M DE BLOCK

OBJET : Recherche rapide d'une solution au désastre de la formation  
médicale en communauté française.

Madame la Ministre,

Il va de soi que notre association professionnelle est, comme tant d'autres, extrêmement préoccupée par la situation de détresse dans laquelle se trouve aujourd'hui nombre de jeunes médecins qui, après 7 années de formation se voient refusé de pratiquer la médecine en Belgique faut de numéros INAMI accordés.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit là d'une situation inqualifiable, si pas absurde à tous points de vue, que ce soit sur le plan humain ou plus particulièrement sur le plan économique.

Des dizaines d'étudiants ont parcourus au moins 7 années d'étude, longues, exigeantes, jalonnées pour beaucoup de nombreux sacrifices, années par ailleurs subsidiées par le Fédéral, sans qu'ils ne puissent pratiquer leur art et le métier au terme de cette formation.

Notre association professionnelle sera ralliée sans réserve à l'avis nuancé et circonstancié de fin octobre 2014 rédigé sous la plume du GBS (groupement belge des médecins spécialistes ) et de l'AMSFR (association des médecins spécialistes francophones) document reprenant l'historique de cette situation vraiment très “ Belgo-Belge”.

Il y a lieu effectivement de réfléchir de façon intelligente et adaptée aux questions suivantes :

- 1 le contingentement des médecins est à repenser en fonction des besoins croissants d'une population vieillissante et d'une société de plus en plus complexe dans son organisation.
- 2 l'établissement d'un cadastre détaillé des professions médicales en s'appuyant sur les données de l'INAMI et du SPF santé publique, par région géographique et par spécialité est à établir et publier.
- 3 La discrimination qui frappe les jeunes médecins formés en Belgique par rapport aux médecins étrangers où qui ont été formés dans d'autres pays de l'union européenne et qui eux, reçoivent sans restriction un numéro INAMI.

De plus , en région francophone, il est de notoriété publique que les médecins généralistes et spécialistes sont débordés, qu'il faut des semaines voire des mois avant d'obtenir un rendez-vous dans la plupart des spécialités y compris dans la nôtre en psychiatrie infanto-juvénile et que de nombreux postes sont à pourvoir dans notre spécialité. Nous nous interrogeons, donc, sur l'opportunité d'un numérisé clausus, en tout cas dans sa forme actuelle.

Nous ne pouvons que vous interpellé avec la plus grande fermeté pour qu'une décision cohérente et respectueuse des droits de chacun puisse être prise dans les plus brefs délais afin de permettre à chacun d'exercer son travail dans des conditions sereines, engagées et responsables.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces quelques propos, nous vous prions de croire, Madame la Ministre à l'expression de nos sentiments très respectueux.

Pour l'APPIJF,

Signataires :

BLONDIAU Catherine, psychiatre infanto-juvénile NAMUR

DE DONCKER Eric psychiatre infanto-juvénile – IPPJ – BRABANT

DENIS André, psychiatre infanto-juvénile – Spécialiste en réadaptation- président APPIJF  
TOURNAI

HAYEZ Jean-Yves, psychiatre infanto-juvénile- Docteur en psychologie- professeur émérite  
à l'UCL- BRUXELLES

MALCHAIR Alain, psychiatre infanto-juvénile- Professeur à l'ULG- LIEGE

MATHY Eric, psychiatre infanto-juvénile- vice président APPIJF - CHARLEROI

